

Montréal, le 3 septembre 2025

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Simon Turmel  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
800, boulevard de Maisonneuve Est  
11<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4M8

**Objet : HQD – Demande d'autorisation de contrats d'approvisionnement en électricité à partir de parcs éoliens dans les réseaux autonomes de Quaqaq et de Puvirnituk  
Dossier Régie de l'énergie : R-4302-2025**

---

Maître Turmel,

À la suite des correspondances d'Hydro-Québec (B-0026) et du RTIEÉ (C-RTIEÉ-0005 et C-RTIEÉ-0006), la Régie de l'énergie (la Régie) souhaite connaître la nécessité de maintenir les pièces B-0006, B-0009, B-0023 et B-0024 en accès restreint ainsi que les motifs qui empêcheraient Hydro-Québec de les rendre publiques.

La Régie demande que la réponse à cette question lui soit déposée au plus tard le **10 septembre 2025 à midi**. La Régie tranchera par la suite sur la nécessité que ces pièces demeurent en accès restreint pour les fins de la demande.

Veuillez agréer, Maître Turmel, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Carolina Rinfret, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
NL/nb